

CONSEIL MUNICIPAL DU 11 AVRIL 2016

L'an deux mil seize, le onze avril à vingt heures, les membres du Conseil municipal de la commune de Cressanges se sont réunis au nombre de treize sous la présidence de Madame Marie-Françoise LACARIN, Maire.

Etaient présents : MM. et Mmes BILLY Brigitte, BOUGAREL Rémy, CLUZEL Damien, GARNIER Jean-Philippe, GONET Michel, LACARIN Marie-Françoise, LASCAUX Sébastien, POTEAUX Maryse, RIBIER Jean-Charles, RIBIER Nicolas, ROCHELOIS Chantal, SERGERE Maryline, THERON Andrée.

Etaient représentés : MM. CUVELIER Bernard, MARTIN David

Secrétaire de séance : M. RIBIER Jean-Charles

Date de la convocation : 5 avril 2016

La lecture du compte-rendu de la dernière réunion du Conseil municipal est réalisée par Chantal ROCHELOIS. Le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

9-2016 VOTE DES TAUX

Madame le Maire propose de conserver la même pression fiscale en maintenant le taux des quatre taxes :

- taxe d'habitation	17.35%
- taxe foncière bâtie	7.17%
- taxe foncière non bâtie	23.79%
- contribution financière des entreprises	26.88%

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de reconduire les taux des taxes de la fiscalité locale.

10-2016 SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Madame le Maire présente aux membres du Conseil municipal plusieurs demandes de subventions. Elle propose d'attribuer :

- 50 euros aux DDEN du Montet (Délégués Départementaux de l'Education Nationale),
- 100 euros à l'ADIL03 (Agence Départementale pour l'Information sur le Logement),
- 50 euros au SAPAD (Service d'Assistance Pédagogique à Domicile),
- 100 euros à l'APF (Association des Paralysés de France).

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de verser les subventions citées.

11-2016 VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS COMMUNE, ASSAINISSEMENT ET BOULANGERIE

Des éléments simplifiés ont été transmis pour les budgets assainissement et boulangerie à tous les conseillers, sauf pour le budget communal où des éléments détaillés ont également été distribués.

1/ Budget communal

Il s'équilibre à 787 253.57 € en section de fonctionnement et à 842 480.78 € en section d'investissement.

Voté à l'unanimité par le Conseil municipal.

2/ Budget boulangerie

Il s'équilibre à 5 585.98 € en section de fonctionnement et à 10 978.19 € en section d'investissement.

Voté à l'unanimité par le Conseil municipal.

3/ Budget assainissement

Il s'équilibre à 55 916.75 € en section de fonctionnement et à 50 732.09 € en section d'investissement.

Voté à l'unanimité par le Conseil municipal.

12-2016 REDEVANCE OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

Madame le Maire tient à informer les membres du Conseil municipal de la parution au Journal officiel du décret n°2015-334 du 25 mars 2015 fixant le régime des redevances dues aux communes et aux départements pour l'occupation provisoire de leur domaine public par les chantiers de travaux sur des ouvrages des réseaux de transport et de distribution d'électricité et de gaz et aux canalisations particulières d'énergie électrique et de gaz.

Elle propose au Conseil :

- de décider d'instaurer ladite redevance pour l'occupation provisoire de leur domaine public par les chantiers de travaux sur des ouvrages des réseaux de transport et de distribution d'électricité et de gaz,
- d'en fixer le mode de calcul, conformément au décret n°2015-334 du 25 mars 2015, en précisant que celui-ci s'applique au plafond réglementaire.

Le Conseil municipal, entendu cet exposé et après avoir délibéré, décide à l'unanimité d'adopter la proposition qui lui est faite concernant l'instauration de la redevance pour l'occupation du domaine public par les chantiers provisoires de travaux sur des ouvrages des réseaux de transport et de distribution d'électricité et de gaz. Cette mesure permettra de procéder à l'établissement d'un titre de recettes au fur et à mesure qu'auront été constatés des chantiers éligibles à ladite redevance.

13-2016 BILAN FINANCIER DE L'OPERATION LOTISSEMENT

Par délibération du Conseil municipal du 14 novembre 2013, le Conseil municipal a désigné la Société d'Équipement de l'Auvergne comme organisme aménageur du lotissement en accession « Rue Copin » et a approuvé la convention de concession d'aménagement.

Madame le Maire rappelle qu'il existe différents lots allant de 547 m² à 992 m² et que la SEAU s'est engagée à vendre 2 lots cette année

Il est exposé que :

- conformément à l'article 16 du cahier des charges des concessions et l'article 5.1.1 de la loi n°83-597 du 7 juillet 1983 sur les SEM locales, le concessionnaire remet au concédant le bilan prévisionnel de l'opération actualisé au 31/12/2015 ainsi que le compte rendu annuel d'activité.
- conformément à la législation en vigueur, le CRACL est exprimé en euro et hors taxes.

Ce bilan fait apparaître une différence entre le prévu et le réalisé de 6 000 € en faveur de la commune. Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de conserver cette somme pour des travaux éventuels et d'approuver le bilan actualisé au 31/12/2015 ainsi que le compte rendu annuel d'activité. De plus, il autorise Madame le Maire à verser la participation communale d'un montant de 6 000 € HT au titre de l'exercice 2016.

14-2016 DEMANDE DE SUBVENTION CCAB

Madame le Maire expose que la dernière phase du contrat communal d'aménagement de bourg portera sur des travaux en prise directe avec la RCEA, puisqu'ils concerneront :

1. les aménagements sur la D18,
 - de l'entrée sud nommée « Route de Treban », les deux giratoires créés par les échangeurs sur la RCEA,
 - de la sortie du Plan de Foire en centre bourg à la sortie nord ouest, en direction de Châtillon et Noyant-d'Allier, nommée « Rue des Pierredons », en proximité de l'aire de camping-cars.
2. la liaison avec la départementale D65

Madame le Maire propose donc de déposer une demande de subvention concernant le 1% Paysage et Développement.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, valide cette proposition à l'unanimité.

15-2016 TRAVAUX VOIRIE ET STADE

Monsieur Damien CLUZEL expose qu'il est nécessaire de réaliser la réfection du terrain de foot pour pouvoir, entre autre, accueillir les enfants à Cressanges. Le terrain sera impraticable pendant une année. Il sera donc demandé à d'autres communes de prêter leur stade durant ces travaux. Il présente un devis de l'entreprise MORET qui travaillerait en collaboration avec la commune et une entreprise de finition pour un montant de 4862 € HT.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de réaliser ces travaux pour un montant de 4 862 € HT.

Madame le Maire fait part à l'assemblée qu'un technicien de l'ATDA a établi un diagnostic de la voirie.

Sept zones sont à traiter cette année pour le curage des fossés et l'arasement d'accotement. Trois entreprises ont répondu :

	BONDOUX	TRANS-CHATILLONNAIS	TAINÉ
Chemin des Arclans	4 050 €	4 200 €	
Chemin des Cordes	1 450 €	1 480 €	
Chemin des Noailles	900 €	940 €	
Chemin de Plan Bœuf	1 625 €	1 610 €	
Chemin du Verly	1 400 €	1 460 €	1 100 € forfait
Place du Village (fourniture ecopal par la commune)	912 €	1 560 €	
Chemin de l'Erain	905 €	1 250 €	2 150 €
Total	11 242 €	12 480 €	3 250 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de valider :

- l'entreprise Bondoux pour les travaux au chemin des Arclans, au chemin de la Corde, au chemin des Noailles, à la Place du Village et au chemin de l'Erain pour un montant de 8 217 € HT,
- l'entreprise Trans-Châtillonnais pour les travaux au chemin de Plan Bœuf et au chemin du Verly pour un montant de 3 070 € HT.

Madame le Maire explique qu'au lieu dit « le Chemin de l'Etang », des travaux de voirie sont à prévoir. Elle propose de refaire un dossier pour la subvention voirie du Conseil départemental en globalisant ces travaux et ceux du chemin des Grosjean et les Bruyères.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de globaliser les travaux de voirie et de demander la subvention voirie du Conseil départemental sur la totalité.

16-2016 QUESTIONS DIVERSES

Madame le Maire fait part à l'assemblée de la dépose de la cabine téléphonique.

Madame le Maire annonce l'enquête publique pour mise en concession de la RCEA du 25 avril 2016 9h00 au 17 juin 2016 18h00. Vingt-trois communes sont concernées dont Cressanges. Deux réunions publiques auront lieu à Montmarault le 18 mai et à Toulon sur Allier, siège de l'enquête, le 1^{er} juin.

Une permanence avec le commissaire enquêteur aura lieu le mardi 14 juin de 9h00 à 12h00 à Cressanges. Le dossier de l'enquête sera consultable en mairie ainsi que sur le site de la préfecture.

Monsieur GARNIER Jean-Philippe fait un point sur la première réunion du Conseil municipal des Enfants et des Jeunes du 2 avril 2016. Seize enfants étaient présents, trois commissions ont été créées : embellissement du bourg, bâtiments et activités ludiques. Les réunions auront lieu une fois tous les deux mois.

Madame le Maire fait part à l'assemblée que Madame Jeanne CRESSANGES présentera son dernier livre le 3 juin au centre socio culturel.

Séance levée à 23h00